



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Annual Report on the *Privacy Act* 2021-2022 / Rapport annuel concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* 2021-2022



Canada 

ISSN 2563-3104

Key title: Annual report on the *Privacy Act* 2021-2022 (Canada Energy Regulator)
[Bilingual document].

Variant title: Rapport annuel concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* 2021-2022

© His Majesty the King in Right of Canada as represented by the Canada Energy Regulator 2022

GoC Cat. NE2-26/2-PDF

This report is published in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

For further information, please contact :
Canada Energy Regulator
517 Tenth Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2R 0A8
Fax: 403-292-5503
Phone: 403-292-4800
1-800-899-1265
Internet: <http://www.cer-rec.gc.ca>

Printed in Canada

ISSN 2563-3104

Titre-clé : Rapport annuel 2021-2022 concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Régie de l'énergie du Canada)

[Document bilingue]

Variante du titre : Annual report on the *Privacy Act* 2021-2022

© Sa Majesté le Roi de droit du Canada représenté par la Régie de l'énergie du Canada 2022

GC, cat. NE2-26/2-PDF

Le rapport est publié dans les deux langues officielles, sur supports multiples. Il est possible d'en obtenir un exemplaire sur demande.

Renseignements :
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8
Télécopieur : 403-292-5503
Téléphone : 403-292-4800
1-800-899-1265
Site Web : <http://www.cer-rec.gc.ca>

Imprimé au Canada

Annual Report on the *Privacy Act* 2021-2022

ABOUT THE CANADA ENERGY REGULATOR

The Canada Energy Regulator regulates infrastructure to ensure safe and efficient delivery of energy to Canada and the world, protecting the environment, recognizing, and respecting the rights of the Indigenous peoples of Canada, providing timely and relevant energy information and analysis. The Minister of Natural Resources is responsible for this organization.

The CER ensures that energy adjudication processes are fair, timely, transparent, and accessible. We prevent harm to people and the environment throughout the lifecycle of energy-related activities. Canadians have access to relevant energy and pipeline information for knowledge, research or decision-making. Feedback provided by stakeholders and Indigenous peoples informs our decisions and our work. The right governance, resources, management systems, programs and services are in place to deliver our program results.

For more information about the CER please visit our website at: www.cer-rec.gc.ca.

Rapport annuel concernant *la Loi sur la protection des* *renseignements personnels* 2021-2022

À PROPOS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU CANADA

La Régie de l'énergie du Canada réglemente l'infrastructure énergétique afin d'assurer l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, de protéger l'environnement, de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones du Canada et de fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie. L'organisation relève du ministre des Ressources naturelles.

La Régie de l'énergie du Canada assure les processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques sont justes, rapides, transparents et accessibles. La Régie prévient les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie. Les Canadiens ont accès à de l'information pertinente sur l'énergie et les pipelines, que ce soit pour acquérir des connaissances, faire des recherches ou prendre des décisions. Les commentaires des parties prenantes et des peuples autochtones éclairent les travaux et les décisions de la Régie. La structure de gouvernance, les ressources, les systèmes de gestion, les programmes et les services en place favorisent l'atteinte des résultats souhaités.

Pour un complément d'information sur la Régie, consultez son site Web à l'adresse www.cer-rec.gc.ca

THE PRIVACY ACT

The Privacy Act (the Act) gives individuals the right of access to information about themselves held by the federal government, with certain specific and limited exceptions. The Act protects an individual's privacy by setting out provisions related to the collection, retention, use and disclosure of personal information.

In accordance with section 72 of the Act, the head of every federal institution is required to submit an Annual Report to Parliament on the administration of the Act following the close of each fiscal year. The Annual Reports are then tabled in Parliament pursuant to section 72 of the Act. This report describes how the Canada Energy Regulator (CER) fulfilled its privacy responsibilities during the fiscal year 2021-22.

Organizational Structure

Privacy requests at the CER are processed by the ATIP Office, as part of the Open Government team which reports to the Vice President (VP), Data and Information Management, as the ATIP Coordinator.

Privacy requests are received primarily through two channels; through the mail or the ATIP Online Request Service (AORS), which was established in late 2018. Requests received through the mail are logged into the CER's records management system by the Data & Information Management department and then forwarded to the ATIP Office.

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Loi sur la protection des renseignements personnels (la Loi) accorde aux personnes un droit d'accès aux renseignements détenus par le gouvernement fédéral à leur sujet, avec certaines exceptions particulières et limitées. La *Loi* protège les renseignements personnels par des dispositions qui s'appliquent à la collecte à la conservation, à l'utilisation et à la divulgation de ces derniers.

Conformément à l'article 72, le responsable de chaque institution fédérale est tenue de présenter au Parlement un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* après la clôture de chaque exercice. Les rapports annuels sont déposés devant le Parlement conformément à l'article 72 de cette même loi. Le présent rapport décrit comment La Régie de l'énergie du Canada a assumé ses responsabilités en matière de protection des renseignements personnels durant l'exercice 2021-2022.

Structure organisationnelle

Les demandes de communication de renseignements personnels présentées à la Régie sont traitées par le bureau de l'AIPRP, au sein de l'équipe du gouvernement ouvert. Il relève du vice-président de la gestion des données et de l'information, qui en est le coordonnateur.

Les demandes de communication de renseignements personnels sont reçus principalement par la poste et par le service de demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) en ligne, mis sur pied vers la fin de 2018. Les demandes qui arrivent par la poste sont enregistrées dans le système de gestion des dossiers de la Régie par la section responsable au sein de l'équipe de la gestion de l'information et de l'architecture, puis elles sont acheminées au bureau de l'AIPRP.

As of the end of 2021-22, the CER has 4 full-time employees who allocated a portion of their time to activities related to the Act. This includes the Group Leader ATIP, two ATIP Officers, and one ATIP Administrator.

Delegation Order

The CER Act designates the CER CEO with the authority to exercise the powers, duties and functions of the Act. The CEO has historically delegated this authority.

The ATIP Office reports to the VP, Data and Information Management to whom the CER CEO's authority under the Act has been delegated.

The delegation order remained the same as the previous reporting year. Under the current order, there are three Vice President positions that have been delegated full authority under the Act. They are: the VP, Data and Information Management (primary ATIP Coordinator), the VP, Regulatory Strategy and Coordination and the VP, Performance and Results (alternate ATIP Coordinators). From an operational standpoint, granting this authority to three individuals ensures that files can be reviewed and signed-off without undue delay.

See annex B for a copy of the delegation orders.

À la fin de 2021-2022, quatre employés à plein temps de la Régie consacrent une partie de leur temps à des activités reliées à la *Loi*. Cela comprend un Chef de groupe AIPRP, deux agents d'AIPRP ainsi qu'un administrateur à l'AIPRP.

Ordonnance de délégation de pouvoirs

La Loi sur la Régie canadienne de l'énergie a désigné le président et premier dirigeant de la Régie pour exercer les pouvoirs, s'acquitter des devoirs et remplir les fonctions, qui sont prévus dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Toutefois, ces pouvoirs ont de tout temps été délégués par le président et premier dirigeant.

Le bureau de l'AIPRP relève du vice-président de la gestion des données et de l'information. Les pouvoirs ont été délégués de façon permanente au vice-président de la gestion des données et de l'information.

L'ordonnance de délégation est demeurée inchangée. Selon l'ordonnance actuelle, les pouvoirs ont été pleinement délégués à trois vice-présidents en vertu de la *Loi*. Il s'agit du vice-président de la gestion des données et de l'information (premier coordonnateur de l'AIPRP), du vice-président de la stratégie de réglementation et de la coordination et du vice-président du rendement et des résultats (coordonnateurs auxiliaires de l'AIPRP). D'un point de vue opérationnel, la délégation de ces pouvoirs à trois personnes assure le traitement et la conclusion des dossiers sans retard indu.

Pour obtenir plus de renseignements statistiques, consultez l'annexe B.

Performance 2021-2022

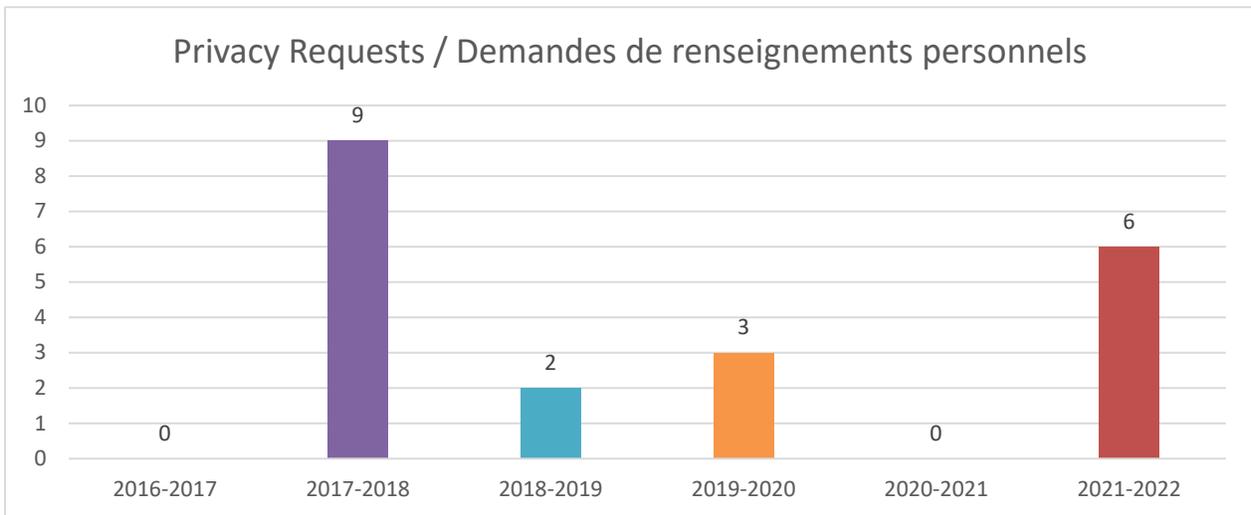
In 2021-22, the CER received six new requests under the Act and carried forward one outstanding request from the previous reporting period.

Of the four closed requests to which responses were given during this period, three requests or 75% were completed within the legislated 30-day timeline. The last request took more than 365 days to complete and in the end was abandoned.

Rendement pour 2021-2022

En 2021-2022, la Régie a reçu six nouvelles demandes au titre de la *Loi*, et a reporté une demande de la période précédente.

Sur les quatre demandes closes pendant cette période, trois demandes (75 %) ont été traitées dans le délai prescrit de 30 jours. Il a fallu plus de 365 jours pour traiter le dernier dossier, qui, en fin de compte, a été abandonné.



Over the past three years the CER has received very few privacy requests, however one of those requests contained more than 2,200 pages to be processed, making the workload associated with the Privacy Act substantial for a small organization.

The CER did not receive any consultations from other institutions or organizations.

Au cours des trois dernières années, la Régie a reçu très peu de demandes d'accès à l'information, mais l'une d'elles contenait plus de 2 200 pages à traiter, rendant la charge de travail associée à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* considérable pour une petite organisation.

La Régie n'a reçu aucune demande de consultation d'autres institutions ou organisations.

During 2021-22, the CER ATIP Office incurred \$14,512 in salary costs and \$0 in goods and services costs to administer the Act.

Au cours de 2021-2022, le bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (« AIPRP ») de la Régie a engagé des coûts de 14 512 \$ en salaires, et de 0 \$ en biens et services, pour appliquer la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

In 2021-22, the CER closed 4 requests. Of the requests closed during the reporting period, records for 25% were fully disclosed, 25% were disclosed in part, and 50% were abandoned.

En 2021-2022, la Régie a fermé 4 dossiers. Les documents des dossiers fermés pendant la période visée 25 % des documents des dossiers fermés ont été entièrement divulgués, tandis que 25 % des documents ont été communiqués en partie et 50 % ont été abandonné.

During the COVID-19 pandemic, all work was conducted remotely, with minimal operational disruption, and a slight increase in processing time.

Pendant la pandémie de la COVID-19, tout le travail s'est poursuivi de la maison; les perturbations ont été minimales et les délais de traitement ont subi une légère augmentation.

See annex A for further statistical information.

Pour obtenir plus de renseignements statistiques, consultez l'annexe A.

Training and Awareness

Awareness was an area of focus for the CER's ATIP Office this year. Direct outreach in the form of training sessions and presentations was used. The COVID work from home environment and new technologies presented unique concerns related to meeting recordings. Specific guidance was drafted and communicated widely including the principle of meaningful consent. In addition to promoting privacy awareness through in-person online training, the ATIP Office also delivered refresher presentations on the *Privacy Act*.

Formation et sensibilisation

La formation a occupé considérablement le bureau de l'AIPRP cette année. Le recours aux conseils sur l'économiseur d'écran a été abandonné au profit d'efforts de sensibilisation plus directs. Le télétravail et les nouvelles technologies adoptées en raison de la pandémie de COVID-19 ont suscité des inquiétudes particulières en lien avec l'enregistrement des réunions. Des directives précises ont été mises en place et communiquées à tous, y compris la notion de consentement valable. En plus de promouvoir la sensibilisation à la protection des renseignements personnels par la formation en ligne, le bureau de l'AIPRP a donné des présentations sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Training on the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* was also offered by the ATIP Office which delivers both specialized training to respond to the needs of officers and clients, and general training to raise employees' awareness of their responsibilities under these Acts. In this regard, the CER reviewed its ATIP training materials (i.e. tasking email, PowerPoint presentation, ATIP Tips Sheet, etc.) towards improving its training and communications with CER leadership and staff.

During 2021-22, the CER continued to require that all CER staff and contractors successfully pass the Access to Information and Privacy Fundamentals – I015 course offered by the Canada School of Public Service (CSPS). During this reporting period, 45 CER employees and 30 contractors registered for the course with 66 completing it successfully.

The ATIP Office anticipates that increased awareness of the Act amongst employees will improve their ability to collect records, help them better identify information for potential redaction, and enable them to better support the ATIP Office's processing of requests. The ultimate goal being release packages that are responsive to requesters.

Une formation spécialisée relative à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information* a en outre été offerte par le bureau de l'AIPRP pour répondre aux besoins des agents et des clients. De plus, une formation générale a été donnée pour sensibiliser davantage les employés à leurs responsabilités à cet égard. Dans cette optique, la Régie a revu sa documentation sur l'AIPRP (courriel d'attribution de tâches, présentation PowerPoint, feuille d'astuces, etc.) afin d'améliorer sa formation et ses communications à l'intention de la direction et du personnel.

En 2021-2022, la Régie a continué de demander à tous ses employés et entrepreneurs de suivre un cours de base sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (I015), offert par l'École de la fonction publique du Canada. Au cours de la période visée par le rapport, 45 employés de la Régie et 30 entrepreneurs se sont inscrits à ce cours, 66 l'ont réussi.

Le bureau de l'AIPRP prévoit que la sensibilisation accrue des employés améliorera leur capacité à recueillir des documents, les aidera à mieux identifier l'information pouvant être caviardée et leur permettra de mieux appuyer le traitement des demandes. En fin de compte, le but est de communiquer des documents qui répondent aux besoins des demandeurs.

Training also focused heavily on employees' obligations under the *Privacy Act* with respect to protection of personal information. This was a considerable focus area for the ATIP Office this year, in light of a continued uptick in privacy breaches (discussed further on page 9). In this regard, the CER also reviewed its internal privacy breach procedures and practices to ensure CER staff are aware of their obligations in the event of a privacy breach. The CER uses TBS' privacy breach management procedures and available suite of tools to assist in managing breaches.

The CER's ATIP Officers received training by attending webinars offered by the Treasury Board's Information and Privacy Policy Department. The ATIP Office also participated in this year's Right to Know week.

Policies, Guidelines, Procedures and Initiatives

Documentation and training materials on the CER ATIP program were updated and made available through the corporate intranet, along with links to other materials, such as the Acts, Treasury Board Secretariat policies and guidance documents, and a range of information management and guidance tools.

The CER adopted Treasury Board's privacy breach management guidelines and further integrated this approach into the CER's processes. Recommended improvements have been submitted to adjacent policies such as the Policy on Security Management.

La formation a aussi beaucoup porté sur les obligations des employés qui sont prévues par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cet aspect a occupé considérablement le bureau de l'AIPRP cette année, compte tenu de la légère augmentation des atteintes à la vie privée (discuté plus en détail à la page 9).

La Régie a aussi revu ses méthodes et pratiques internes pour s'assurer que le personnel connaît bien ses obligations en cas d'atteinte à la vie privée. La Régie utilise la méthode de gestion des atteintes à la vie privée du Secrétariat du Conseil du Trésor, et les outils disponibles pour ce faire.

Les agents de l'AIPRP à la Régie ont assisté à des webinaires offerts par la Division de la politique de l'information et de la protection des renseignements personnels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. De plus, le bureau de l'AIPRP a participé cette année à la Semaine canadienne du droit à l'information.

Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

La documentation et le matériel de formation sur le programme de l'AIPRP à la Régie ont été mis à jour et accessibles à partir du site intranet, qui renferme aussi des liens menant aux lois, politiques et lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi qu'à tout un éventail d'outils d'orientation et de gestion de l'information.

La Régie a adopté les lignes directrices sur les atteintes à la vie privée du Conseil du Trésor et a intégré cette démarche à ses processus. Les améliorations recommandées ont été apportées aux politiques pertinentes, comme la Politique sur la gestion de la sécurité.

The CER continued to examine its ATIP procedures in an effort to enable continuous improvement and to identify opportunities for efficiencies in processing access to information and privacy requests.

Summary of Key Issues and Actions Taken on Complaints

During 2021–22, there were no new complaints registered with the Office of the Privacy Commissioner. As always, the CER will continue to work closely with the Office of the Privacy Commissioner to resolve any complaints in a timely and efficient manner.

No appeals were made to the Federal Court of Canada during 2021–22.

Monitoring Compliance

The CER achieved a compliance rating of 75% for completed privacy requests closed within the legislated timeframe in 2021-22. The CER processed a total of 2,336 pages and disclosed 1,897 pages to requesters.

With regard to the timeliness of processing privacy requests, the ATIP Office regularly communicates progress updates to the ATIP Coordinator through the ATIP Group Leader. The ATIP Group Leader receives weekly updates from the ATIP Office regarding the status of all active requests and has access to a central tracker that is updated on a regular basis to establish action items or flag upcoming due dates.

La Régie a poursuivi l'examen de ses modalités en vue d'améliorer ses procédés et identifier les possibilités de réaliser des économies dans le traitement des demandes d'accès à l'information et de communication de renseignements personnels.

Sommaire des enjeux clés et mesures prises à l'égard des plaintes

En 2021-2022, aucune plainte n'a été déposée devant le Commissariat à la protection de la vie privée. La Régie continuera à travailler de près avec le Commissariat à la protection de la vie privée afin de résoudre rapidement et efficacement les plaintes.

Aucun appel n'a été interjeté à la Cour fédérale du Canada en 2021-2022.

Surveillance de la conformité

En 2021-2022, la Régie a traité, dans les délais impartis par la *Loi*, 75 % des demandes de communication de renseignements personnels qu'elle a reçues. La Régie a examiné 2336 pages au total et en a communiqué 1897 aux demandeurs.

Le bureau de l'AIPRP communique régulièrement les progrès réalisés dans le traitement des demandes au coordonnateur, par l'entremise du chef de groupe. Le chef de groupe de l'AIPRP reçoit un compte rendu hebdomadaire de toutes les demandes actives; il a accès à un système de suivi central qui est mis à jour régulièrement pour établir les points prioritaires ou signaler les dates d'échéance prochaines.

Material Privacy Breaches

There were eight investigations undertaken by the CER's ATIP Office during 2021-22, and seven of them were determined to be privacy breaches. Five incidents were emails containing personal information sent to wrong addresses, and two were related to personal information contained on invoices. All instances were determined to be non-material breaches. Notices to impacted parties were sent in all cases but due to their minor nature, the reports were not shared any further.

In all instances, the ATIP Office applied the Treasury Board's privacy breach management procedures and worked with the relevant Office of Primary Interest and ATIP Coordinator to identify and implement administrative measures to mitigate the potential for future incidents. Overall, these incidents have helped the CER improve its handling and classification of personal information, as well as its information management practices.

Privacy Impact Assessments

During the 2021-22 reporting period, no privacy impact assessments were completed.

The CER posts summaries of completed privacy impact assessments on its external website and forwards copies of completed assessment reports to the Office of the Privacy Commissioner.

Public Interest Disclosures

The CER did not disclose any personal information under paragraphs 8(2)(e) or (m) of the *Privacy Act*.

Atteintes substantielles à la vie privée

Au cours de l'exercice 2021-2022, le bureau de l'AIPRP de la Régie a mené huit enquêtes, dont sept ont révélé des atteintes à la vie privée. Cinq incidents avaient trait à des courriels contenant des renseignements personnels envoyés à la mauvaise adresse, et deux incidents avaient trait à des renseignements personnels contenu dans les factures. Tous les cas ont été considérés comme des atteintes mineures. Dans tous les cas, des avis ont été envoyés uniquement aux parties concernées étant donné qu'il s'agissait d'atteintes mineures, les rapports n'ont pas été partagés davantage.

Dans tous les cas, le bureau de l'AIPRP a appliqué le processus de gestion des atteintes à la vie privée du Conseil du Trésor. Il a en outre travaillé avec le bureau de première responsabilité et le coordonnateur de l'AIPRP pour mettre en œuvre des mesures administratives visant à atténuer le risque que d'autres incidents se produisent. Dans l'ensemble, ces incidents ont aidé la Régie à améliorer la manipulation et la classification des renseignements personnels, de même que ses pratiques de gestion de l'information.

Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Pendant l'exercice 2021-2022, aucune évaluation des facteurs relatifs à la vie privée n'a été effectuée.

La Régie affiche des résumés des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée sur son site Web externe et envoie des copies de ses rapports d'évaluation au Commissariat à la protection de la vie privée.

Divulgations dans l'intérêt public

Aucun renseignement personnel n'a été communiqué en application de l'alinéa 8(2)e ou m) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Annex A

Statistical Information

Annexe A

Renseignements statistiques



Statistical Report on the *Privacy Act*

Name of institution: Canada Energy Regulator

Reporting period: 4/1/2021 to 3/31/2022

Section 1: Requests Under the *Privacy Act*

1.1 Number of requests received

		Number of Requests
Received during reporting period		6
Outstanding from previous reporting periods		1
• Outstanding from previous reporting period	0	
• Outstanding from more than one reporting period	1	
Total		7
Closed during reporting period		4
Carried over to next reporting period		3
• Carried over within legislated timeline	2	
• Carried over beyond legislated timeline	1	

1.2 Channels of requests

Source	Number of Requests
Online	1
E-mail	5
Mail	0
In person	0
Phone	0
Fax	0
Total	6

2.4 Pages released informally

Less Than 100 Pages Released		100-500 Pages Released		501-1000 Pages Released		1001-5000 Pages Released		More Than 5000 Pages Released	
Number of Requests	Pages Released	Number of Requests	Pages Released	Number of Requests	Pages Released	Number of Requests	Pages Released	Number of Requests	Pages Released
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 3: Requests Closed During the Reporting Period

3.1 Disposition and completion time

Disposition of Requests	Completion Time							Total
	1 to 15 Days	16 to 30 Days	31 to 60 Days	61 to 120 Days	121 to 180 Days	181 to 365 Days	More Than 365 Days	
All disclosed	1	0	0	0	0	0	0	1
Disclosed in part	0	1	0	0	0	0	0	1
All exempted	0	0	0	0	0	0	0	0
All excluded	0	0	0	0	0	0	0	0
No records exist	0	0	0	0	0	0	0	0
Request abandoned	1	0	0	0	0	0	1	2
Neither confirmed nor denied	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	1	0	0	0	0	1	4

3.2 Exemptions

Section	Number of Requests	Section	Number of Requests	Section	Number of Requests
18(2)	0	22(1)(a)(i)	0	23(a)	0
19(1)(a)	0	22(1)(a)(ii)	0	23(b)	0
19(1)(b)	0	22(1)(a)(iii)	0	24(a)	0
19(1)(c)	0	22(1)(b)	0	24(b)	0
19(1)(d)	0	22(1)(c)	0	25	0
19(1)(e)	1	22(2)	0	26	2
19(1)(f)	1	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

3.3 Exclusions

Section	Number of Requests	Section	Number of Requests	Section	Number of Requests
69(1)(a)	0	70(1)	0	70(1)(d)	0
69(1)(b)	0	70(1)(a)	0	70(1)(e)	0
69.1	0	70(1)(b)	0	70(1)(f)	0
		70(1)(c)	0	70.1	0

3.4 Format of information released

Paper	Electronic				Other
	E-record	Data set	Video	Audio	
0	2	0	0	0	0

3.5 Complexity

3.5.1 Relevant pages processed and disclosed for paper and e-record formats

Number of Pages Processed	Number of Pages Disclosed	Number of Requests
2336	1897	4

3.5.2 Relevant pages processed by request disposition for paper and e-record formats by size of requests

Disposition	Less Than 100 Pages Processed		100-500 Pages Processed		501-1000 Pages Processed		1001-5000 Pages Processed		More Than 5000 Pages Processed	
	Number of Requests	Pages Processed	Number of Requests	Pages Processed	Number of Requests	Pages Processed	Number of Requests	Pages Processed	Number of Requests	Pages Processed
All disclosed	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Disclosed in part	0	0	1	105	0	0	0	0	0	0
All exempted	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
All excluded	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Request abandoned	1	0	0	0	0	0	1	2227	0	0
Neither confirmed nor denied	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	4	1	105	0	0	1	2227	0	0

3.5.3 Relevant minutes processed and disclosed for audio formats

Number of Minutes Processed	Number of Minutes Disclosed	Number of Requests
0	0	0

3.5.4 Relevant minutes processed per request disposition for audio formats by size of requests

Disposition	Less than 60 Minutes processed		60-120 Minutes processed		More than 120 Minutes processed	
	Number of requests	Minutes Processed	Number of requests	Minutes Processed	Number of requests	Minutes Processed
All disclosed	0	0	0	0	0	0
Disclosed in part	0	0	0	0	0	0
All exempted	0	0	0	0	0	0
All excluded	0	0	0	0	0	0
Request abandoned	0	0	0	0	0	0
Neither confirmed nor denied	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.5 Relevant minutes processed and disclosed for video formats

Number of Minutes Processed	Number of Minutes Disclosed	Number of Requests
0	0	0

3.5.6 Relevant minutes processed per request disposition for video formats by size of requests

Disposition	Less than 60 Minutes processed		60-120 Minutes processed		More than 120 Minutes processed	
	Number of requests	Minutes Processed	Number of requests	Minutes Processed	Number of requests	Minutes Processed
All disclosed	0	0	0	0	0	0
Disclosed in part	0	0	0	0	0	0
All exempted	0	0	0	0	0	0
All excluded	0	0	0	0	0	0
Request abandoned	0	0	0	0	0	0
Neither confirmed nor denied	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.7 Other complexities

Disposition	Consultation Required	Legal Advice Sought	Interwoven Information	Other	Total
All disclosed	0	0	0	0	0
Disclosed in part	0	0	0	0	0
All exempted	0	0	0	0	0
All excluded	0	0	0	0	0
Request abandoned	0	1	1	0	2
Neither confirmed nor denied	0	0	0	0	0
Total	0	1	1	0	2

3.6 Closed requests

3.6.1 Number of requests closed within legislated timelines

Number of requests closed within legislated timelines	3
Percentage of requests closed within legislated timelines (%)	75

3.7 Deemed refusals

3.7.1 Reasons for not meeting legislated timelines

Number of requests closed past the legislated timelines	Principal Reason			
	Interference with operations / Workload	External Consultation	Internal Consultation	Other
1	1	0	0	0

3.7.2 Request closed beyond legislated timelines (including any extension taken)

Number of days past legislated timelines	Number of requests past legislated timeline where no extension was taken	Number of requests past legislated timeline where an extension was taken	Total
1 to 15 days	0	0	0
16 to 30 days	0	0	0
31 to 60 days	0	0	0
61 to 120 days	0	0	0
121 to 180 days	0	0	0
181 to 365 days	0	0	0
More than 365 days	1	0	1
Total	1	0	1

3.8 Requests for translation

Translation Requests	Accepted	Refused	Total
English to French	0	0	0
French to English	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4: Disclosures Under Subsections 8(2) and 8(5)

Paragraph 8(2)(e)	Paragraph 8(2)(m)	Subsection 8(5)	Total
0	0	0	0

8.2 Requests with Privy Council Office

Number of Days	Fewer Than 100 Pages Processed		100–500 Pages Processed		501-1000 Pages Processed		1001-5000 Pages Processed		More than 5000 Pages Processed	
	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed
1 to 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 to 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 to 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 to 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 to 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 to 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
More than 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 9: Complaints and Investigations Notices Received

Section 31	Section 33	Section 35	Court action	Total
0	0	0	0	0

Section 10: Privacy Impact Assessments (PIAs) and Personal Information Banks (PIBs)

10.1 Privacy Impact Assessments

Number of PIAs completed	0
Number of PIAs modified	0

10.2 Institution-specific and Central Personal Information Banks

Personal Information Banks	Active	Created	Terminated	Modified
Institution-specific	0	0	0	0
Central	56	0	0	0
Total	56	0	0	0

Section 11: Privacy Breaches

11.1 Material Privacy Breaches reported

Number of material privacy breaches reported to TBS	0
Number of material privacy breaches reported to OPC	0

11.2 Non-Material Privacy Breaches

Number of non-material privacy breaches	8
---	---

Section 12: Resources Related to the Privacy Act

12.1 Allocated Costs

Expenditures		Amount
Salaries		\$14,512
Overtime		\$0
Goods and Services		\$0
• Professional services contracts	\$0	
• Other	\$0	
Total		\$14,512

12.2 Human Resources

Resources	Person Years Dedicated to Privacy Activities
Full-time employees	0.160
Part-time and casual employees	0.000
Regional staff	0.000
Consultants and agency personnel	0.000
Students	0.000
Total	0.160

Note: Enter values to three decimal places.



Supplemental Statistical Report on the Access to Information Act and the Privacy Act

Name of institution: Canada Energy Regulator

Reporting period: 2021-04-01 to 2022-03-31

Section 1: Capacity to Receive Requests under the Access to Information Act and the Privacy Act

Enter the number of weeks your institution was able to receive ATIP requests through the different channels.

	Number of Weeks
Able to receive requests by mail	52
Able to receive requests by email	52
Able to receive requests through the digital request service	52

Section 2: Capacity to Process Records under the Access to Information Act and the Privacy Act

2.1 Enter the number of weeks your institution was able to process paper records in different classification levels.

	No Capacity	Partial Capacity	Full Capacity	Total
Unclassified Paper Records	0	0	52	52
Protected B Paper Records	0	0	52	52
Secret and Top Secret Paper Records	0	0	52	52

2.2 Enter the number of weeks your institution was able to process electronic records in different classification levels.

	No Capacity	Partial Capacity	Full Capacity	Total
Unclassified Electronic Records	0	0	52	52
Protected B Electronic Records	0	0	52	52
Secret and Top Secret Electronic Records	0	0	52	52

Section 3: Open Requests and Complaints Under the Access to Information Act

3.1 Enter the number of open requests that are outstanding from previous reporting periods.

Fiscal Year Open Requests Were Received	Open Requests that are <i>Within</i> Legislated Timelines as of March 31, 2022	Open Requests that are <i>Beyond</i> Legislated Timelines as of March 31, 2022	Total
Received in 2021-2022	7	0	7
Received in 2020-2021	0	0	0
Received in 2019-2020	0	2	2
Received in 2018-2019	0	0	0
Received in 2017-2018	0	2	2
Received in 2016-2017	0	1	1
Received in 2015-2016 or earlier	0	0	0
Total	7	5	12

3.2 Enter the number of open complaints with the Information Commissioner of Canada that are outstanding from previous reporting periods.

Fiscal Year Open Complaints Were Received by Institution	Number of Open Complaints
Received in 2021-2022	0
Received in 2020-2021	0
Received in 2019-2020	0
Received in 2018-2019	0
Received in 2017-2018	12
Received in 2016-2017	0
Received in 2015-2016 or earlier	2
Total	14

Section 4: Open Requests and Complaints Under the Privacy Act

4.1 Enter the number of open requests that are outstanding from previous reporting periods.

Fiscal Year Open Requests Were Received	Open Requests that are <i>Within</i> Legislated Timelines as of March 31, 2022	Open Requests that are <i>Beyond</i> Legislated Timelines as of March 31, 2022	Total
Received in 2021-2022	2	1	3
Received in 2020-2021	0	0	0
Received in 2019-2020	0	0	0
Received in 2018-2019	0	0	0
Received in 2017-2018	0	0	0
Received in 2016-2017	0	0	0
Received in 2015-2016 or earlier	0	0	0
Total	2	1	3

4.2 Enter the number of open complaints with the Privacy Commissioner of Canada that are outstanding from previous reporting periods.

Fiscal Year Open Complaints Were Received by Institution	Number of Open Complaints
Received in 2021-2022	0
Received in 2020-2021	0
Received in 2019-2020	0
Received in 2018-2019	0
Received in 2017-2018	0
Received in 2016-2017	0
Received in 2015-2016 or earlier	0
Total	0

Section 5: Social Insurance Number (SIN)

Did your institution receive authority for a new collection or new consistent use of the SIN in 2021-2022?	No
--	----



Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution: La Régie de l'énergie du CanadaPériode d'établissement de rapport : 4/1/2021 au 3/31/2022

Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

1.1 Nombre de demandes reçues

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		6
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		1
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	1	
Total		7
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		4
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		3
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	2	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	1	

1.2 Mode des demandes

Mode	Nombre des demandes
En ligne	1
Courriel	5
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	6

Section 2 – Demandes informelles

2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		0
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
Total		0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		0

2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre des demandes
En ligne	0
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
Total	0

2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							Total
1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
0	0	0	0	0	0	0	0

2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 100 à 500 pages communiquées		De 501 à 1 000 pages communiquées		De 1 001 à 5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués	Nombre de demandes	Pages communiqués
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 3 – Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

3.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	1	0	0	0	0	0	0	1
Communication partielle	0	1	0	0	0	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	1	2
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	1	0	0	0	0	1	4

3.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	1	22(2)	0	26	2
19(1)f)	1	22.1	0	27	0
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

3.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

3.4 Format des documents communiqués

Papier	Électronique				Autres
	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	
0	2	0	0	0	0

3.5 Complexité

3.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
2336	1897	4

3.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		100 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
Communication totale	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	1	105	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	1	0	0	0	0	0	1	2227	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	4	1	105	0	0	1	2227	0	0

3.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

3.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par dispositions des demandes

Disposition	Moins de 60 minutes traitées		60-120 minutes traitées		Plus de 120 minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

3.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	1	1	0	2
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	1	1	0	2

3.6 Demandes fermées

3.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la Loi	3
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la Loi (%)	75

3.7 Présomptions de refus

3.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la Loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
1	1	0	0	0

3.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la Loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la Loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	0	0
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	1	0	1
Total	1	0	1

3.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 4 – Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 5 – Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

Section 6 – Prorogations

6.1 Motifs des prorogations

Nombre de demandes pour lesquelles une prorogation a été prise	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
1	0	1	0	0	0	0	0	0

6.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert sur support de substitution
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Document confidentiels du Cabinet (article 70)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	0	1	0	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours								0
Total	0	1	0	0	0	0	0	0

Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

Section 9 – Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

Section 10 – Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

10.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
Nombre d'ÉFVP modifiées	0

10.2 Fichiers de renseignements personnels spécifiques à l'institution et centraux

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
Spécifiques à l'institution	0	0	0	0
Centraux	56	0	0	0
Total	56	0	0	0

Section 11 – Atteintes à la vie privée

11.1 Atteintes substantielles à la vie privée signalée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

11.2 Atteintes à la vie privée signalée non-substantielles

Nombre d'atteintes à la vie privée non-substantielles	8
---	---

Section 12 – Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels**12.1 Coûts répartis**

Dépenses		Montant
Salaires		14,512 \$
Heures supplémentaires		0 \$
Biens et services		0 \$
• Contrats de services professionnels	0 \$	
• Autres	0 \$	
Total		14,512 \$

12.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0,160
Employés à temps partiel et occasionnels	0,000
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,000
Étudiants	0,000
Total	0,160

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : La Régie de l'énergie du Canada

Période d'établissement de rapport : 2021-04-01 au 2022-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	52	52

Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	7	0	7
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	2	2
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	2	2
Reçues en 2016-2017	0	1	1
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	7	5	12

3.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	12
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	2
Total	14

Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

4.1 Indiquez le nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2022	Total
Reçues en 2021-2022	2	1	3
Reçues en 2020-2021	0	0	0
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0	0	0
Total	2	1	3

4.2 Indiquez le nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2021-2022	0
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016 ou plus tôt	0
Total	0

Section 5: Numéro d'assurance social (NAS)

Votre institution a-t-elle reçu l'autorisation de procéder à une nouvelle collecte ou à une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2021-2022?	Non
---	-----

Annex B

Delegation Order

Annexe B

Ordonnance de délégation de pouvoirs



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Office of the Chief
Executive Officer

Bureau de la présidente-
directrice générale

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Delegation of Authority pursuant to the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*

I, the Chief Executive Officer of the Canada Energy Regulator, pursuant to section 95(1) of the *Access to Information Act*¹ and section 73(1) of the *Privacy Act*², hereby designate the persons holding the positions set out in the Delegation of Authority Schedule attached hereto, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers, duties and functions of the Chief Executive Officer of the Canada Energy Regulator under the provisions of the Acts and related regulations set out in the schedule opposite each position. This designation supersedes all previous delegation orders.

Dated at the City of Calgary, in the Province of Alberta, this 16th day of February 2021.

Gitane De Silva
Chief Executive Officer

¹ R.S.C. 1985, c A-1

² R.S.C. 1985, c P-21

Delegation of Authority Schedule

Position	<i>Access to Information Act and Regulations</i>	<i>Privacy Act and Regulations</i>
Vice-President, Data and Information Management	Full authority	Full authority
Vice-President, Regulatory Strategy and Coordination	Full authority	Full authority
Vice-President, Performance and Results	Full authority	Full authority



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Office of the Chief
Executive Officer

Bureau de la présidente-
directrice générale

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

**Délégation des pouvoirs en vertu de
la *Loi sur l'accès à l'information* et de
la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

En ma qualité de Présidente – directrice générale de la Régie de l'énergie du Canada, en vertu de l'article 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information*¹ et de l'article 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*², je délègue par la présente aux titulaires des postes énoncés à l'annexe de délégation de pouvoirs ci-jointe ou aux personnes occupant les dits postes à titre intérimaire, les attributions dont je suis investie, à titre de Présidente – directrice générale de la Régie de l'énergie du Canada, aux termes des dispositions des lois et des règlements connexes mentionnés en regard de chaque poste. Le présent document remplace toute ordonnance de délégation de pouvoirs antérieure.

Fait à Calgary, en Alberta, le 16 février 2021.

Gitane De Silva
Présidente – directrice générale

¹ L.R.C. (1985), ch. A-1

² L.R.C. (1985), ch. P-21

Annexe de délégation de pouvoirs

Poste	Loi sur l'accès à l'information et règlements	Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements
Vice-président, gestion des données et de l'information	Autorité absolue	Autorité absolue
Vice-président, stratégie réglementaire et coordination	Autorité absolue	Autorité absolue
Vice-président du rendement et des résultats	Autorité absolue	Autorité absolue